



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Le vingt- mars deux mille vingt- cinq, à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Michel LAVENTURE, Mme Astrid JOUANJEAN, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Christine VISINE, M. Sosario DA CUNHA

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Mme Audrey MAZUREK
M. Priam PUCA pouvoir à Mme Alexandra MARGUERITE
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Pascal VAUZELLE
Mme Ilda FELICIDADE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Mme Stéphanie LAFINE
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à M. Albert ALFANDARI

Absente :

Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER,

N° 20252003-10 : Approbation du budget primitif 2025 - assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 11 mars 2025,

Considérant que la présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu régulièrement le 29 janvier 2025.

Considérant le budget primitif 2025 annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix (21 voix pour dont 5 pouvoirs et 7 abstentions : Madame VASSEUR, Madame LEVASSEUR et son pouvoir, Monsieur ALFANDARI et son pouvoir, Madame VISINE et Monsieur DA CUNHA),

APPROUVE, par chapitre, le budget primitif 2025 du service annexe de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section d'exploitation 2025 : 1 231 830,33€
- Section d'investissement 2025 : 2 039 951,33€

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise le 21 mars 2025

Le Maire,

Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 14/03/2025

Nombre de membres :

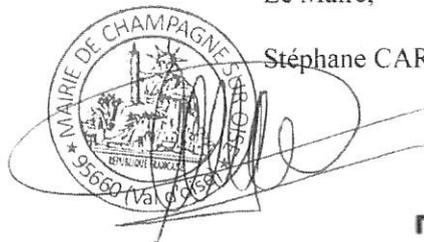
En exercice :29

Présents : 21

Votants : 28

Dont pouvoirs : 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication



REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E.legalite.com